

Monsieur Christophe CASTANER  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75800 PARIS

Paris, le 10 janvier 2020

Monsieur le Ministre,

Depuis le 14 mars 2019, les organisations syndicales représentant les sapeurs-pompiers professionnels portent des revendications et appellent en particulier à une revalorisation significative de l'indemnité de feu, à hauteur de 28 % soit une augmentation de 9 points. Malgré le dialogue entamé depuis plusieurs mois, avec ces organisations syndicales et votre ministère, aucun accord n'a pu aboutir sur ce point.

Comme vous le savez, une telle augmentation représenterait un impact budgétaire annuel estimé à environ 130 millions d'euros pour les Départements, Communes et Intercommunalités qui financent les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). Dans le contexte budgétaire que connaissent les collectivités territoriales, une telle augmentation de charge n'est pas supportable sans ressource supplémentaire ou suppression de charge existante.

Lors du dernier congrès national des sapeurs-pompiers de France, vous avez proposé un pacte budgétaire avec les financeurs, qui reposerait sur une revue capacitaire locale permettant d'identifier les efforts d'investissement pouvant être éventuellement accompagnés par l'Etat et permettant de dégager des marges de manœuvre financières. S'ajouteraient à celles-ci celles issues des effets obtenus par les mesures prises en matière de secours d'urgence à la personne qui feraient baisser la pression opérationnelle sur les services départementaux d'incendie et de secours. Ces pistes sont effectivement intéressantes mais interviendraient potentiellement dans un délai qui ne nous semble pas offrir à court terme les ressources suffisantes pour envisager la revalorisation indemnitaire réclamée.

.../...

Dans ce contexte, et à leur demande, nous avons reçu une nouvelle fois les représentants des sapeurs-pompiers professionnels en marge de la journée de mobilisation qu'ils ont conduite à LA ROCHELLE et à TROYES le 9 janvier. A l'issue de ces rencontres, nous voulons vous rappeler que l'Assemblée des Départements de France et l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalités, représentants les financeurs des SDIS, ne sont pas opposées au principe d'une augmentation de l'indemnité de feu. Toutefois, elles conditionnent strictement l'ouverture d'une telle démarche à l'octroi de ressources nouvelles permettant d'en financer immédiatement l'impact.

Des pistes existent pour y parvenir et résident dans une revalorisation à leur juste coût du montant des remboursements des missions de carences ambulancières assurées par les sapeurs-pompiers, la suppression des sur-cotisations versées à la Caisse Nationale de Retraite des Collectivités Locales pour l'intégration de l'indemnité de feu dans le calcul des pensions ou l'augmentation de la fraction de Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA) versée aux Départements pour le financement des SDIS et dont l'évolution annuelle n'est pas suffisante.

Nous vous demandons donc d'engager rapidement des démarches en ce sens afin que puissent s'ouvrir rapidement les discussions qui permettraient de trouver une issue au mouvement de grève initié depuis le mois de juin 2019.

Vous assurant de tout notre volonté pour avancer sur ce sujet, nous vous prions, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



François BAROIN  
Ancien Ministre

Président de l'Association des maires de France  
et des présidents d'Intercommunalité



Dominique BUSSEREAU  
Ancien Ministre

Président de l'Assemblée des Départements  
de France